

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
9 MARS 2023

DATE de PUBLICATION
20 MARS 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 33

L'an deux mille vingt-trois,

le 14 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Muriel CLERY, - Béatrice DENIGOT, - MM. Guillaume FREDET, - Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Régine ROSSET.

M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Eric ROZE

Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Anne-Cécile BLANCHARD a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°27-2023 – RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE PROJET
MOBILITES VOIES VELOS**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des ressources humaines rappelle, qu'à la suite de l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial, Arc Sud Bretagne a recruté un chargé de mission pour une durée d'un an, pour mettre en œuvre les actions figurant dans ce document cadre, notamment en faveur de la mobilité. Depuis 2019, 3 agents se sont succédés sur ce poste.

Par délibération n°97-2021 du 28 septembre 2021, le Conseil Communautaire a adopté son schéma cyclable visant à créer un réseau d'itinéraires cyclables structurant pour le territoire. Au 1^{er} avril 2022, un agent a été recruté, en renfort opérationnel pour une durée d'un an, afin d'accompagner le maître d'œuvre désigné pour travailler à la réalisation de ces itinéraires, d'assurer une relation avec les communes traversées et suivre les travaux.

Fin janvier 2023, l'agent chargé du PCAET a informé la collectivité de son souhait de ne pas renouveler son contrat. Au regard des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des itinéraires cyclables, des subventions accordées, notamment européennes, qui nécessitent de tenir un calendrier de réalisation serré, il est proposé la création d'un contrat de projet en charge des mobilités et voies vélos, conformément aux dispositions de l'article L. 332-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce poste, à temps complet et d'une durée de 3 ans, sera ouvert en catégorie B (filière administrative ou technique).

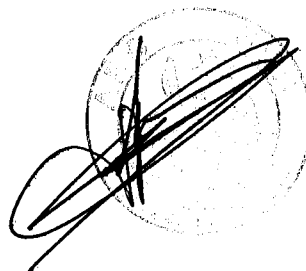
Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à procéder au recrutement d'un(e) chargé de projet mobilités voies vélos conformément aux dispositions de l'article L. 332-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 21/03/2023

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The signature consists of several overlapping loops and lines. The stamp is a circular seal, likely the official seal of the President of the Communauté de Communes de Muzillac, though the text within it is illegible due to the signature and the quality of the scan.